



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

28 août 2015

Ouverture du procès à la CPI d'un chef de milice congolais

Bosco Ntaganda est notamment accusé de crimes sexuels et à caractère sexiste

New York/La Haye - L'ouverture tant attendue du procès du chef de milice Bosco Ntaganda à la Cour pénale internationale (CPI) est une étape importante dans la lutte contre l'impunité et la violence sexuelle en République démocratique du Congo (RDC), a déclaré la Coalition pour la CPI aujourd'hui.

Le procès, qui s'ouvre à La Haye le 2 septembre, portera sur deux attaques 2002-03 dans les districts de Banyali-Kilo et Walendu-Djatsi en RDC. Il s'agit de la première fois qu'un chef de milice fait face à des accusations sexuelles et à caractère sexiste pour des crimes contre des enfants soldats sous leur commandement.

« Cette affaire est importante d'une part pour la CPI et les communautés affectées par les crimes dont est accusé Ntaganda et d'autre part pour le futur du droit international humanitaire et du droit pénal international », a déclaré **Brigid Inder, directrice exécutive de l'Initiative des Femmes pour la Justice des Genres (Women's Initiatives for Gender Justice)**. « Pour la première fois, un commandant, Ntaganda, a été accusé de viol et d'esclavage sexuel commis contre des enfants au sein de sa propre milice et sous son commandement. »

Ntaganda était commandant dans divers groupes rebelles armés dans les régions instables à l'est de la RDC à partir de la fin des années 1990, y compris les Forces patriotiques pour la libération du Congo et, plus récemment, le M-23. Il a également servi en tant que général dans l'armée congolaise de 2009 à 2012.

Ntaganda a été recherché par la CPI depuis 2006, alors qu'un second mandat d'arrêt a été délivré en 2012. Il est accusé de 13 chefs de crimes de guerre et cinq chefs de crimes contre l'humanité, y compris ceux de recourir à des enfants soldats, meurtre, viol et esclavage sexuel qui auraient été commis en 2002 et 2003.

« Le procès de Bosco Ntaganda, qui a passé des années en tant que membre des forces armées congolaises tout en étant recherché par la CPI, marque le début de la fin de l'impunité en RDC », a déclaré **Clément Capo-Chichi, coordinateur régional de la Coalition pour la CPI pour l'Afrique**. « Avec la fin de l'impunité vient l'occasion de mettre fin au cycle de violence qui a entraîné des millions des vies congolaises depuis 1998. »

Le procès de Ntaganda s'ouvrira au siège de la CPI à La Haye, même si les juges ont considéré la possibilité de l'ouvrir en RDC afin d'être plus proche des victimes et des communautés affectées dans cette affaire. Cette possibilité a été abandonnée pour des questions de sécurité.

Au moins 1 120 victimes participent dans le cas par l'intermédiaire de deux

CONTACTS**A La Haye:**

Niall Matthews

Directeur de la Communication

Coalition pour la CPI

Tél: + 31 (0) 70 311 10 85

matthews@coalitionfortheicc.org

Chervine Oftadeh

Assistant de Communication

Coalition pour la CPI

Tél: + 31 (0) 70 311 10 85

oftadeh@coalitionfortheicc.org**A New York:**

Stephen Lamony

Conseiller Principal - UA, ONU et

Situations Africaines

Coalition pour la CPI

Tél: +1-646-465-8514

lamony@coalitionfortheicc.org

William Pace

Coordinaeur

Coalition pour la CPI

Tél: +1-646-465-8533

pace@coalitionfortheicc.org

Dan Verderosa

Chargé de Communication

Coalition pour la CPI

Tél: +1-646-465-8524

verderosa@coalitionfortheicc.org**Au Bénin:**

Clément Capo-Chichi

Coordinateur régional - Afrique

Coalition pour la CPI

capo-chichi@coalitionfortheicc.org



représentants légaux.

« Pour les victimes, le procès de Ntaganda est attendu depuis longtemps, et fournit non seulement de l'espoir pour la justice, mais une opportunité pour passer à autre chose », a déclaré **André Kito Masimango, coordinateur de la Coalition nationale en RDC pour la CPI.**

En 2013, Ntaganda s'est rendu à l'ambassade des Etats-Unis au Rwanda et a demandé à être transféré à la CPI, en raison de conflit au sein de la direction du M-23.

En juin, l'Assemblée nationale de la RDC a adopté un projet de loi mettant en œuvre le Statut de Rome de la CPI dans le droit national, prévoyant une coopération plus efficace avec la Cour. Il doit maintenant être adopté par le Sénat avant d'avoir valeur de loi.

Contexte : La CPI est la première cour internationale permanente compétente pour les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, selon lequel la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux n'ont pas la capacité ou la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Il y a actuellement neuf enquêtes en cours devant la Cour: la République centrafricaine I & II, la RDC, le Darfour (Soudan), le Kenya, la Libye, l'Ouganda, la Côte d'Ivoire et le Mali. La CPI a publiquement émis 31 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Deux procès sont en cours. Il y a eu deux condamnations et un acquittement.

Neuf examens préliminaires sont actuellement en cours, à savoir les situations en Palestine, au Honduras, en Ukraine, en Irak, en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée et au Nigeria. Le Bureau du Procureur a mis fin à des examens préliminaires au Venezuela, en Palestine, en République de Corée et au renvoi des Comores, refusant dans chacun de ces cas d'ouvrir une enquête.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

www.coalitionfortheicc.org